

Par Feza Karhibahaza

La situation inquiète plus d'un kinois, au point de s'interroger sur la sincérité de dénonciatrices dont le nombre va croissant devant les Postes de police et les Cours et Tribunaux. Au regard de certains procès publics, surtout lorsque les médias s'en mêlent, les doutes commencent à planer dans le chef des kinois, qui n'hésitent pas d'interpeler la justice congolaise pour que celle-ci veille aux grains, sinon... les dénonciations semblent prendre le visage d'un business pour certains parents véreux et ce, en complicité avec leurs filles, sans vergogne. Pour certains, les personnes accusées de viol doivent subir la rigueur de la loi, parce que, dit-on, il n'y a pas de fumée sans feu.

Pendant longtemps, le viol sur mineures en République Démocratique du Congo, en général et, particulièrement, à Kinshasa n'avait jamais focalisé l'attention de la population. C'est devenu un phénomène de société. Pas un seul jour qui passe sans que l'on ne parle d'un cas de viol sur mineures. D'ailleurs, certains rapports de élaborés par quelques Organisations non gouvernementales de la Société civile le confirme.

A la clé, l'affaire de l'artiste- comédien Fiston Sai-Sai qui a fait couler encre et salive dans la ville. Une affaire qui ne cesse d'alimenter les conversations dans la rue, à chaque fois que le viol sur mineures est porté à la place publique. Les parents ou proches des enfants prétendument violées se confient souvent devant le Ministère publique pour soit dénoncer, mais en se confiant également aux médias pour faire entendre leurs voix autrement. Ce qui fait que le mot viol ne prend plus la même acception chez les communs de mortel que chez les juristes, qui sont appelés à confronter l'acte au texte des lois.

Sous un autre prisme, d'aucuns pensent que les hommes qui s'adonnent aux relations sexuelles avec les enfants mineures appartiennent aux écoles mystiques, et cela leur permettent de se maintenir spirituellement. Interrogé, M. Crispin Bashige, une trentaine révolue, a déclaré : « Je suis régulièrement des émissions télévisées, notamment sur Molière télévision dans la soirée, une femme et sa fille âgée de 13 ans étaient sur le plateau pour dénoncer le cas de viol. La mère disait que sa fille s'est fait violée par un expatrié de nationalité Turque ». Ce jour là, dit-il, elle s'était fait accompagner de son frère, l'oncle de la fille pour aller voir le Sieur afin qu'il puisse "dédommager" la famille.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait ! Arrangement à l'amiable, il leur à acheter une maison en guise de compensation, et les rendait souvent visite pour éventuellement accompagner la fille à l'école.

Ironie du sort, la maman veut lui porter plainte au motif qu'il ne respecte plus ses engagements. L'interviewé s'est interrogé sur ce comportement qui frise le bon sens.

Source: [AllAfrica](#)